

Philippe SAUREL Conseiller Municipal Conseiller Métropolitain

Montpellier, le 06 Mars 2023

Madame Marie-Almée GASPARI
Présidente Chambre Régionale des Comptes
Occitanie
Chambre Régionale des Comptes
Occitanie
500, Avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex

Objet : Réponse au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie

Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie,

Après réception du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les comptes et gestion de la commune de Montpellier (R.H) pour l'exercice 2015 et suivant et avant sa publication, quelques remarques que je souhaite voir jointes au rapport officiel.

A) De la non fiabilité des sources transmises à la C.R.C. par l'actuelle majorité dépositaire des sources et archives de la Ville et de la volonté incertaine de l'actuel ordonnateur de transmettre l'intégralité des données

En effet dès le rapport provisoire et à une trentaine de reprises les commissaires de la Chambre chargés du dossier en ont fait la remarque.

A titre d'exemple (p. 21) dans le rapport provisoire, la Chambre déplore les pièces manquantes concernant notamment un agent en poste aujourd'hui ayant fait l'objet d'une mise à pied d'un mois suite à un conseil de discipline, il avait menacé de mort son directeur... Le dossier était vide...

Dans le rapport définitif l'on constate que les données sur l'absentéisme pendant ma mandature ainsi que les heures supplémentaires des chauffeurs en 2021 (p. 64) n'apparaissent pas.

La C.R.C. résume cela très bien (p. 16) :

- « Les données produites par le pôle R.H. sont soit insuffisamment fiabilisées soit manquantes 8, »
- ⁸ leurs absences peuvent aussi relever d'une désorganisation des services.

.

B) Un constat accablant pour l'actuel exécutif

- Après 3 ans de stabilisation des dépenses du personnel dans le précédent mandat, le début de la nouvelle mandature fait apparaître 11,8 millions d'euros de plus sur le poste de charge de personnel signant à périmètre constant, une explosion du nombre d'agents nouvellement recrutés.
- 297 agents non affectés, soit 8% cela représente 108 130176 euros/an, soit 2,7 points de ressources fiscales (TFPB).
 Certes la situation de certains de ces agents est antérieure à la prise de fonction du nouvel exécutif mais, ces situations se sont largement aggravées.
- La rémunération du directeur de Cabinet (p. 70) est trop élevée de 22 224 euros brut et donc hors réglementation.
- Interrogation sur le cas d'une direction bicéphale du service culturel et du recrutement des 2 intéressées sur ces postes de direction (p. 37).
- Des rémunérations élevées, des procédures de recrutement non respectées et l'emploi abusif de vacataires et de contractuels peuvent être interprétés comme une volonté de se dédouaner des procédures de recrutement (p. 37)!
- La C.R.C. s'interroge (p. 74) sur la finalité de la nouvelle direction « Relations Internationales, Institution et Evènementiel ».

• • •

C) Un certain nombre de points sont partagés par les deux exécutifs

L'absentéisme, historique à Montpellier, la difficulté de mettre en place la mutualisation, la parité dans les recrutements qui encore aujourd'hui montrent que 90% des 10 postes les mieux rémunérés appartiennent à des hommes.

Un point particulier à corriger dans le rapport définitif, c'est sous la précédente mandature en 2017, lors de la mutualisation de la R.H. que le « lab' R.H. » (p. 40) a été créé et non par l'actuel exécutif.

D'autre part la crise sanitaire est évoquée à plusieurs reprises pour justifier le retard pris par le nouvel exécutif dans la mise en place de la nouvelle organisation des services, hors, le plus fort de la crise covid s'est produit au début de l'année 2020 lors du 1^{er} confinement, c'est-à-dire il y a 3 ans aujourd'hui, pendant ma mandature.

D) Point sur les contrats « vacations expertises » considérés comme problématiques

Comme le souligne la C.R.C. à plusieurs reprises le pôle D.R.H. à la Ville apparait comme historiquement faible.

La grande majorité de ces contrats concernant plusieurs personnes a été réalisée sous la houlette du premier Directeur Général des Services, embauché par mon prédécesseur Hélène MANDROUX. Ce dernier est resté 6 mois à mes côtés.

La délibération municipale de la ville de Montpelier du 03/05/2010 fixe la rémunération de ces emplois contractuels dit « vacations expertises ».

Les contrats qui ont été faits et renouvelés régulièrement n'ont jamais fait l'objet d'une seule remarque de la part de l'administration, du pôle R.H., du service juridique, mieux du contrôle de légalité de la Préfecture. Monsieur le Préfet aurait pu alerter la C.R.C. comme il l'a fait pour l'actuel exécutif suite à l'augmentation alarmante du nombre de collaborateurs de Cabinet. Hors nous n'avons reçu aucune recommandation ni du Préfet ni de la C.R.C. à ce sujet pendant mon mandat.

Un rapport de cette qualité mériterait bien sûr plusieurs heures de commentaires mais je pense avoir résumé de façon rapide les points les plus importants.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe SAUREL
Maire de Montpellier
Président de la Métropole
2014-2020